LA SOLUTION LOGEMENT POUR VOS SALARIÉS

MEDITERRANEE



Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés

SOMMAIRE



CIL MÉDITERRANÉE : UNE AMBITION ET DES VALEURS...

Par **Lionel PICOLET**
Président du CIL Méditerranée

Président du CIL Méditerranée, mon ambition est clairement de faire de ce nouvel organisme un outil performant à destination des entreprises et de leurs salariés.



Très attaché depuis toujours au service à l'entreprise, le choix de maintenir autour d'une grande région, nos implantations territoriales, nous offre par ce lien de proximité, une meilleure acuité dans l'exécution de nos missions. Nos actions, facilitées par une addition de compétences, de savoir-faire, notamment en matière d'habitat consolident la relation étroite avec nos entreprises, les collectivités et l'ensemble des acteurs socio-économiques de nos territoires. Nos investissements au plus près des bassins d'habitat et d'emplois nous permettent de proposer une offre globale en adéquation avec les besoins des entreprises et des salariés.

Le CIL Méditerranée est la cristallisation de valeurs sociales, partenariales et humaines. Chaque entité du groupe est en mesure d'offrir aux entreprises et à leurs salariés à partir de son implantation géographique, l'ensemble des aides et des services distribués par Action Logement. Notre bonne connaissance du tissu économique nous permet aussi de nous adapter aux particularités locales.

« Nos compétences réunies consolident les relations étroites que nous entretenons avec les entreprises pour contribuer à loger le plus grand nombre »

Dans un monde sans cesse en mouvement, les permanents de notre groupe sont conscients que nos métiers évoluent et qu'ils réclament, par les changements qu'ils suscitent, encore plus d'exigence dans l'élaboration du service à l'entreprise. Je ne suis pas loin de penser que ces nouveaux défis sont aussi une chance pour chacun d'entre nous, d'aller vers plus d'innovations et d'excellence dans l'exercice de nos métiers.

Administrateur pendant plus de 20 ans d'un CIL, aujourd'hui Président du CIL Méditerranée, les valeurs sur lesquelles je souhaite fonder mon mandat demeurent inchangées.

Mandaté par nos entreprises, notre mission est de contribuer à loger le plus grand nombre de salariés en gérant de façon rigoureuse la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, tout en ne perdant jamais de vue que nos investissements doivent toujours être réalisés en adéquation avec les besoins exprimés dans nos bassins d'emplois afin de favoriser le développement économique des entreprises.

Notre volonté clairement affichée est d'être le partenaire privilégié de l'entreprise dans sa politique logement avec comme ambition de développer une culture d'entreprise fondée sur la confiance et l'exigence.

Lionel PICOLET



L'UNION FAIT... LA SOLUTION !

Fruit du regroupement de tous les CIL et CCI historiquement implantés sur leurs départements, le CIL Méditerranée est aujourd'hui le CIL prépondérant du grand Sud. Il s'étend sur onze départements, trois régions où les besoins en logements sont particulièrement tendus.

Avec un tel rassemblement, le CIL Méditerranée regroupe désormais tous les moyens, compétences et outils en matière d'habitat pour mettre en œuvre une offre globale en adéquation avec les besoins des entreprises et des salariés.

Son expérience et son expertise avisée dans tous les métiers du logement dotent ce nouveau Groupe d'une capacité de réponse à l'ensemble de vos besoins : locatif, accession et services.

CIL MEDITERRANEE

CILVAR, CIL-UNICIL, LOGIAM, C.C.I.T. D'AJACCIO ET DE LA CORSE DU SUD, C.C.I.T. DE BASTIA ET DE LA HAUTE CORSE, C.C.I.T. HABITAT ALPES DU SUD.

Une nouvelle dimension avec d'avantage d'outils et de services

La complémentarité des domaines d'intervention de ce nouveau Groupe offre une garantie d'efficacité pour votre entreprise et pour vos salariés.
Vous disposez désormais d'outils et de services plus diversifiés adaptés à votre environnement et répondant de manière plus pertinente à vos besoins.

Des métiers en synergie pour bâtir de nouvelles solutions

Doté de sociétés filiales spécialisées (Sociétés d'HLM, Sociétés immobilières, agence immobilière), implantées sur les différents bassins d'emplois, le CIL Méditerranée assure tous les métiers du logement.

Il est à même de proposer des logements collectifs ainsi que des maisons individuelles, des locations comme de l'accession à la propriété et cela sur tout l'arc méditerranéen, les Alpes et la vallée du Rhône.

Cette synergie de moyens nous permet de produire collectivement plus de **750 nouveaux logements locatifs par an.**

Du logement social au logement intermédiaire, de l'immeuble collectif à la maison individuelle en passant par l'habitat ancien rénové, le pôle locatif du CIL Méditerranée est riche d'un patrimoine de plus de **40 000 logements** sur les régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse.
Il investit également sur l'ensemble du territoire en réservant des locations auprès de grands bailleurs, et au travers de conventions de parc ; notamment en Ile-de-France et dans la région Rhône Alpes.
Les différentes **filiales immobilières** du groupe CIL Méditerranée sont en mesure d'apporter aux salariés de vos entreprises, la réponse diversifiée que vous attendez.





« Une synergie pour de nouvelles dimensions... »

Une présence régionale renforcée

En complément des nombreuses implantations sur l'ensemble des régions PACA Languedoc-Roussillon et Corse, le CIL Méditerranée accompagne les besoins de vos salariés sur la France entière, via nos accords inter CIL, les bailleurs sociaux et La Foncière Logement.
Aujourd'hui ce sont **15** agences, qui garantissent à vos salariés un service de proximité.

AIX-EN-PROVENCE, AJACCIO, AVIGNON, BASTIA, DIGNE-LES-BAINS, FOS-SUR-MER, FREJUS, GAP, GRASSE, LA GARDE-TOULON, MANOSQUE, MARSEILLE, MONTPELLIER, NICE et NIMES.

Une référence nationale incontestée

Le CIL Méditerranée en chiffres

- **4 500 adhérents : Eurocopter, DCNS, CMA-CGM, GSI..**
- **40 000 logements locatifs**
- **13 225 familles aidées**
- **2 205 ménages logés**
- **15 agences territoriales**
- **48,2 millions d'aides aux salariés**

Chiffres 2011



Une vocation : Le logement des salariés

4 500 entreprises nous renouvellent chaque année leur attachement, et choisissent un CIL qui depuis plusieurs décennies construit des solutions pertinentes et concrètes, en matière d'habitat.

Notre Groupe s'appuie sur une connaissance inégalée du tissu économique local, pour développer son savoir-faire prioritairement sur les territoires tendus.
Notre expertise, en matière de logement, est un atout majeur pour la mise en œuvre de solutions innovantes, toujours au bénéfice des entreprises et de leurs salariés.

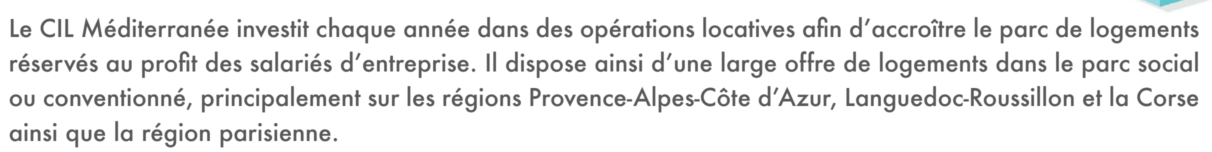
Qu'il s'agisse de **financer un dépôt de garantie, une construction d'accompagner à la mobilité, de trouver une location ou encore d'intervenir pour un salarié en grande difficulté**, le CIL Méditerranée se veut à l'écoute de chaque individu.
Il intervient tout au long des étapes du parcours résidentiel de vos salariés.



LE LOGEMENT LOCATIF

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF





Le CIL Méditerranée investit chaque année dans des opérations locatives afin d'accroître le parc de logements réservés au profit des salariés d'entreprise. Il dispose ainsi d'une large offre de logements dans le parc social ou conventionné, principalement sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et la Corse ainsi que la région parisienne.
Entre toutes les aides et tous les services offerts par le CIL Méditerranée, c'est incontestablement l'offre de logements locatifs qui a la faveur de vos salariés.

LES ÉTAPES MAJEURES D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL

- Différents plafonds de ressources conditionnent l'accès aux logements sociaux et il convient de prendre en compte cet élément incontournable lors de la recherche d'un candidat pour l'attribution d'un logement ;
- Un candidat sera retenu par les commissions d'attribution des bailleurs parmi les trois dossiers que la réglementation nous impose de présenter ;
- A l'acceptation du dossier, le bailleur prend contact avec votre salarié pour la signature du bail.

La grande variété et l'évolution de ce parc nous permettent d'offrir des solutions locatives pour tous, y compris pour les salariés n'étant pas éligibles au logement locatif social.





L'avance gratuite du dépôt de garantie : afin de faciliter l'accès au logement social, privé ou conventionné, cette aide finance, sous forme de prêt sans intérêt, **le dépôt de garantie** demandé par le bailleur.
Montant plafonné à 500 €. Pour en bénéficier, certaines conditions sont requises.

GARANTIE LOCA-PASS®

Une caution gratuite et bien plus pour les salariés dans le parc social : afin de sécuriser et faciliter l'entrée dans un logement social, une **garantie** est mise en place par le Cil Méditerranée afin d'assurer au bailleur, pendant 3 ans à compter de l'entrée dans le logement, le paiement du loyer et charges en cas d'impayés. Garantie limitée à 9 mensualités et plafonnée à 2 000 € par mensualité.

® Marque déposée pour le compte d'Action Logement

Plus d'informations : www.cil-mediterranee.fr



L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

AIDER LES SALARIÉS À ÊTRE PROPRIÉTAIRE

Les salariés d'entreprises adhérentes au CIL Méditerranée peuvent bénéficier d'un prêt complémentaire pour accéder à la propriété.

Le prêt accession au taux d'intérêt de **2,25 %*** hors assurance finance l'acquisition de la résidence principale dans le neuf ou l'ancien sous certaines conditions de performance énergétique du logement et de ressources**. Plafonds de prêts : **7 000 € à 25 000 €** suivant la zone géographique.

Ce prêt est toutefois lié à l'accord préalable de l'entreprise et aux enveloppes budgétaires disponibles régionalement.



Ce prêt finance l'acquisition, la construction ou l'acquisition d'un logement neuf.



Ce prêt finance l'acquisition d'un logement ancien sans travaux.

FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION



Le prêt Travaux permet aux salariés de financer des travaux d'amélioration, d'entretien ou de finition dans leur résidence principale, qu'ils soient locataires ou propriétaires.
Ce prêt au taux d'intérêt de **2,25 %*** hors assurance finance les travaux d'amélioration et d'entretien dans la résidence principale, sous certaines conditions de ressources**. Montant jusqu'à **10 000 €**. Majoration éventuelle de 5 000 € dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique.





Consultez notre service gratuit de Conseil en financement sur www.cil-mediterranee.fr

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

* Taux du livret A en vigueur au 31/12 de l'année n-1. Mensualité de 9,31 € hors assurance pour 1 000 € emprunté sur 10 ans
** Plafonds de Ressources PLI disponibles sur www.cil-mediterranee.fr



L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ

DES AIDES POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS



LE CIL PASS ASSISTANCE® est un **service d'écoute pour les salariés du secteur privé non agricole** (10 salariés et plus) qui rencontrent des difficultés conjoncturelles (baisse de revenus, divorce, décès, maladie, handicap, surendettement...) ayant des conséquences sur leur logement (loyer impayé - échéances de prêt immobilier non-honorées - besoin de relogement)... Ce service, **gratuit et confidentiel**, propose une aide globale et personnalisée. Après avoir réalisé avec le salarié une analyse complète de sa situation, il lui sera proposé la solution la mieux adaptée. L'aide ainsi apportée pourra revêtir plusieurs formes avec la mise en œuvre des produits et services du CIL Méditerranée ou l'orientation vers des structures adaptées à la problématique du demandeur.



Le prêt SECURI-PASS® est un **prêt sans intérêt** et sans frais de dossier. En cas de difficultés passagères, Il permet sous certaines conditions, de financer le remboursement total ou partiel des mensualités d'emprunts immobiliers, contractés pour le financement de la résidence principale. Montant : 100 % des mensualités des emprunts immobiliers nettes d'APL, dans la limite de 850 € par mensualité pendant 6 mois et renouvelable une fois.



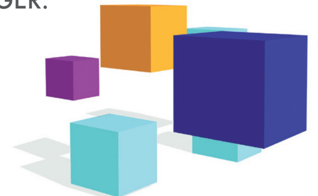
Il s'agit d'un **prêt sans intérêt** et sans frais de dossier ; en cas de difficultés, il permet le paiement total ou partiel des quittances de loyer de la résidence principale, sous certaines conditions et pour une période donnée.



Ce prêt au taux d'intérêt de 1%* hors assurance et garanties, finance le remboursement de prêts immobiliers plus onéreux souscrits pour l'acquisition de la résidence principale. Montant : **40 000 € maximum.**

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Prêts rachat de logements d'accédants en difficultés (sous conditions, se renseigner auprès du CIL Méditerranée).

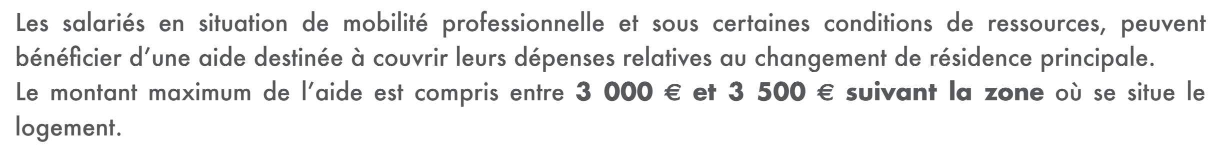


* TAEG de 1,40% avec 1 assurance Décès / PTIA / IT.
® Marque déposée pour le compte d'Action Logement

Plus d'informations : www.cil-mediterranee.fr



LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE



BOUGER PLUS FACILEMENT



Les salariés en situation de mobilité professionnelle et sous certaines conditions de ressources, peuvent bénéficier d'une aide destinée à couvrir leurs dépenses relatives au changement de résidence principale.
Le montant maximum de l'aide est compris entre **3 000 € et 3 500 € suivant la zone** où se situe le logement.

Elle se décompose en deux parties :
- Une **subvention** pour financer les frais de recherche d'un logement locatif réalisé par le CIL Méditerranée ou éventuellement un prestataire de mobilité extérieur.

Et/ou :

- Un **prêt à 1%*** remboursable sur 36 mois destiné à couvrir les frais liés au changement de logement (frais d'agence, double charge de loyer...).

*Taux d'intérêt nominal annuel 2012



Cette aide financière à la location est destinée aux jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle ou en contrat d'apprentissage. L'AIDE MOBILI-JEUNE® est une subvention prenant en charge les échéances de loyer dans la limite de 100 €/mois, déduction faite de l'Aide Personnalisée au Logement, pendant 6 à 18 mois.



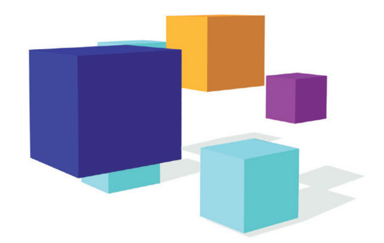
Ce prêt finance l'acquisition ou la construction d'une nouvelle résidence principale, rendu nécessaire du fait de la mobilité géographique. Il peut représenter 70 % de la valeur vénale du bien mis en vente.
Taux d'intérêt : 2,25 %* (hors assurance)

*Taux du Livret A en vigueur au 31 décembre de l'année n-1

TOUS LES SERVICES MENTIONNÉS FONT L'OBJET D'UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE.

® Marque déposée pour le compte d'Action Logement





AUTRES SERVICES

SUR MESURE



Avec Habitat Services, le CIL Méditerranée propose aux salariés qui souhaitent acquérir un logement, un service de **conseil** pour financer et sécuriser l'achat de leur logement aux meilleures conditions.

Ce service indépendant et **gratuit** accompagne le salarié tout au long de son projet immobilier et lui permet :

- de déterminer son budget dans l'ancien, le neuf, la construction ;
- de bénéficier d'une solution de financement la mieux adaptée à son achat ;
- de profiter des meilleures offres financières par le biais de nos partenaires bancaires dès la signature du compromis de vente ;
- d'être accompagné jusqu'à la signature de l'acte notarié ;
- d'étudier toute solution de rachat de crédit immobilier.



Avec le CIL-PASS MOBILITE®, la filiale spécialisée du CIL Méditerranée aide les salariés mutés ou nouvellement recrutés à trouver un logement locatif. Habitat Services Mobilité, apporte un accompagnement "logement global" aux salariés qui doivent changer de résidence principale pour des raisons professionnelles : diagnostic personnalisé sur la base de la demande du salarié, recherche de logement, visite accompagnée des biens sélectionnés, aide à l'installation... Ce service n'est facturé qu'en cas de réussite de la mission confiée, il peut être financé par l'AIDE MOBILI-PASS®. Grâce au réseau d'Action Logement, le champ d'action de ce service s'étend à tout le territoire français.

D'AUTRES METIERS

Des logements temporaires pour les travailleurs saisonniers et les étudiants
Des résidences services pour les seniors
La construction de maisons individuelles
La vente de logements en accession
La Gestion immobilière

Le CIL Méditerranée et ses filiales sont désormais vos interlocuteurs privilégiés sur tous les métiers du logement.



VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE CONSTRUCTION

Toutes les entreprises sont assujetties au versement de la P.E.E.C., dès lors qu'elles ont employé un nombre moyen mensuel de salariés au moins égal à 20 durant l'année civile écoulée.

Qui verse le "1%" - Action Logement ?
Ce versement représente 0,45 % du montant brut des rémunérations* versées au cours de l'année civile écoulée précédant le versement.

CEPENDANT, SONT EXONÉRÉS TOTALEMENT :
L'État, les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

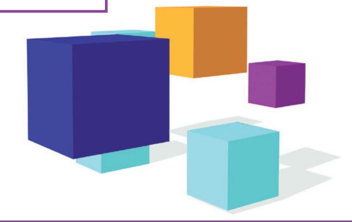
Les entreprises du secteur agricole de plus de 50 salariés sont désormais assujetties à la PEAEC.
Pour tout renseignement, merci de contacter votre agence CIL Méditerranée la plus proche.

SONT EXONÉRÉES PARTIELLEMENT :
Les entreprises, qui en raison de l'accroissement de leur effectif, ont atteint ou dépassé un nombre moyen mensuel de 20 salariés au cours de l'année de référence (voir notice mode d'emploi).

Quand doit-on investir ?
Au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.
Ainsi, en 2012 la participation, versée au plus tard le 31 décembre, est à calculer sur la masse salariale brute versée en 2011. Les entreprises doivent produire, au plus tard le 1er jour ouvré suivant le 1er mai, une déclaration (état 2080) mentionnant les investissements effectués durant l'année écoulée au titre du "1%" - Action Logement.

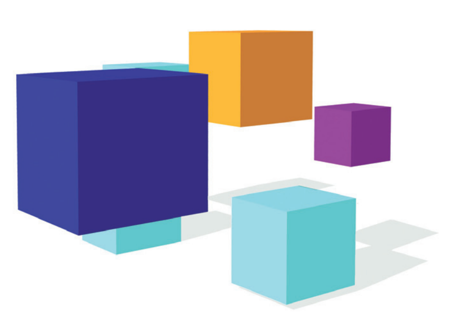
BON À SAVOIR
Il vous est possible de déduire fiscalement, sur les résultats de l'exercice en cours (2012), votre PEEC, au titre des frais généraux. Il conviendra dans ce cas de nous retourner votre lettre d'engagement de versement 2013.

ATTENTION : L'entreprise qui n'a pas investi un montant suffisant ou qui n'a pas respecté les délais impartis, est obligée de verser à l'administration fiscale une taxe de 2 % sur les salaires n'ayant pas donné lieu à investissement, sans aucune contrepartie en services et logements.



*Base brute soumise aux cotisations de sécurité sociale du régime général.
Zone 16 a de la déclaration des salaires versés en 2011.





NOUS CONTACTER

Aix-en-Provence
26, route de Galice
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 93 35 74
Fax : 04 42 93 35 79
aix@cil-mediterranee.fr

Ajaccio
Hôtel Consulaire
Quai l'Herminier - CS 30253
20179 Ajaccio Cedex 1
Tél. : 04 95 51 78 31/33
Fax : 01 46 52 55 54
ajaccio@cil-mediterranee.fr

Avignon
4 - 6 avenue de la reine Jeanne
BP 51013
84096 Avignon Cedex 9
Tél : 04 90 82 37 90
avignon@cil-mediterranee.fr

Bastia
Hôtel Consulaire
Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. : 04 95 54 44 44
Fax : 04 95 54 44 45
bastia@cil-mediterranee.fr

Digne-les-Bains
60, boulevard Gassendi
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 30 80 93
Fax : 04 92 32 04 73
digne@cil-mediterranee.fr

Fos-sur-Mer
2, place Raimu - Le Mazet
13270 Fos-sur-Mer
Tél. : 04 42 11 34 51
Fax : 04 42 11 34 50
fos@cil-mediterranee.fr

Fréjus
285, avenue de Verdun
83600 Fréjus
Tél. : 04 94 52 77 05
Fax : 04 94 52 77 07
frejus@cil-mediterranee.fr

Gap
Micropolis
Bâtiment Aurora
05000 GAP
Tél. : 04 92 87 00 00
Fax : 04 92 87 72 65
gap@cil-mediterranee.fr

Grasse
Mas de Rastigny D
1, Square de Rastigny
BP 42080 - 06131 Grasse
Tél. : 04 93 36 13 65
Fax : 04 93 36 33 08
grasse@cil-mediterranee.fr

Manosque
16, avenue Jean Giono
Les Hauts du Parc
04100 Manosque
Tél. : 04 92 87 00 00
Fax : 04 92 87 72 65
manosque@cil-mediterranee.fr

9173 rue Berthelot
Zone Saint Joseph
04100 Manosque
Tél. : 04 92 72 31 52
Fax : 04 92 87 86 14
digne@cil-mediterranee.fr

Marseille
2, Place Préfecture
13291 Marseille Cedex 6
Tél. : 04 91 13 91 00
Fax : 04 91 13 91 43
marseille@cil-mediterranee.fr

Montpellier
2595, Bd Paul Valéry
Rés. Estanove
Bât C
CS 80023
34077 Montpellier Cedex 3
Tél. : 04 99 51 29 81
Fax : 04 99 51 29 89
montpellier@cil-mediterranee.fr

Nice
53, bd René Cassin
BP 3268
06205 Nice Cedex 3
Tél : 04 93 18 23 23
Fax : 04 93 18 23 49
nice@cil-mediterranee.fr

Nîmes
47, avenue Jean Jaurès
30900 Nîmes
Tél. : 04 66 36 63 21
Fax : 04 66 36 63 29
nimes@cil-mediterranee.fr

Toulon/La Garde
60, rue Jean-Baptiste Clément
BP 30118
83954 La Garde Cedex
Tél. : 04 94 08 69 90
Fax : 04 94 08 69 94
toulon@cil-mediterranee.fr

www.cil-mediterranee.fr

